

Image not found or type unknown



## smic 2012,tickets restaurant en accident du travail ,et prime

Par **sosodef**, le **29/10/2012** à **15:23**

bonjour ,

Je suis télé-opératrice ds la téléphonie ,  
j'ai eu un accident du travail le 17 septembre avec justificatifs médicales j'étais arrêter  
pendant 3 semaines

Je viens de reprendre récemment et mes collègues m'informent que le smic est passé à  
1425€,67 brut par mois,  
je suis encore à 1365.03€ brut en étant à 35 heures que dois je faire auprès de mon  
employeur et est ce normal ??

De plus en étant en accident de travail :ai-je le droit au tickets restaurant même si j'ai était  
arrêter ?

Ils m'ont également enlever m'a prime d'acciduité de 100€ brut sachant que j'ai étai présente  
du 1 er au 17 Septembre et ensuite j'ai eu mon accident déclarer en accident du travail donc  
absente.

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **29/10/2012** à **16:05**

Bonjour,

Les tickets restaurant ne sont normalement délivrés que si vous travaillez avant et après la  
pause repas, donc pas lorsque vous ne travaillez pas.

Par **P.M.**, le **29/10/2012** à **16:11**

Bonjour,

Le SMIC doit bien sûr être respecté mais il faudrait savoir si vous ne percevez rien en plus  
des 1365.03 € brut car cela fait un moment qu'il est au-dessus de ce montant pour 151.67 h

par mois...

Par **sosodef**, le **29/10/2012** à **16:18**

non je ne touche rien de plus à part les 100 eur de prime d'acciduité comme je vous ai expliqué dans le message précédent ,si t'elle ai le cas es-que il y aura un rappel concernant l'augmentation du smic ?

merci pour votre réponse

Par **sosodef**, le **29/10/2012** à **16:21**

En plus la base est bien a 151.67h/mois le taux est a 9e et le brut a payé est a 1365.03eur brut pour ma part.

Par **P.M.**, le **29/10/2012** à **16:47**

Le SMIC est passé à 9.19 € au 01/12/2011 puis à 9.22 € au 01/01/2012 et à 9.40 au 01/07/2012...

Par **sosodef**, le **29/10/2012** à **16:53**

merci beaucoup

Ils m'ont également enlever m'a prime d'acciduité de 100€ brut sachant que j'ai étais présente du 1 er au 17 Septembre c'est normal?

et doit-je demander un rappel concernant le smic?

merci d'avance.

Par **seb544**, le **29/10/2012** à **18:44**

Bonjour

Afin de vérifier le respect du salaire minimum (SMIC légal ou conventionnel), il faut inclure et exclure certains éléments de rémunération.

\* Rémunérations à inclure :

Il peut être tenu compte des avantages en nature

, pourboires, ou des primes, individuelles ou collectives telles que la prime de rendement, de production, de la prime de treizième mois, mais seulement au cours du mois où elle est versée.

\* Rémunérations à exclure

Il faut exclure toute rémunération qui ne correspond pas au travail personnellement effectué par le salarié, à savoir :

- les primes collectives tenant à l'activité de l'entreprise ou de l'établissement,
- les primes d'ancienneté, d'assiduité, de risque, de travail de nuit
- ,
- les majorations pour heures supplémentaires.

Par **seb544**, le **29/10/2012 à 18:47**

S il s agit bien d une prime d assiduité vous pouvez demander le rappel de salaire sur un maximum de 5 ans en arrière.

Par **P.M.**, le **29/10/2012 à 19:10**

Normalement, les absences pour accident de travail étant assimilées à du temps de travail effectif, la prime d'assiduité vous reste due, il faudrait vérifier les dispositions y donnant droit, elle n'entre pas en ligne de compte pour la comparaison par rapport au SMIC...

Par **sosodef**, le **30/10/2012 à 11:03**

ba merci beaucoup ,je vais aller régler sa maintenant ,je vous tiens au courant.

Par **sosodef**, le **31/10/2012 à 10:18**

Bonjour,

Je suis toujours dans l'attente de leur réponse

Que faire si ils refusent?

SOSODEF

Par **P.M.**, le **31/10/2012 à 12:17**

Bonjour,  
Attendons la réponse, mais on ne sait toujours pas si réellement le SMIC n'est pas respecté...

Par **sosodef**, le **05/11/2012 à 11:10**

Bonjour,

Bah effectivement le smic n'est pas respecté, je suis allé voir la responsable de la RH,elle dit qu'elle aller faire la demande auprès de la comptable,encore en attente.

Merci

Par **P.M.**, le **05/11/2012 à 11:50**

Bonjour,

Donc il fallait bien attendre la réponse et simplement maintenant vérifier si la régularisation est conforme lorsqu'elle sera effectuée...

Par **sosodef**, le **06/11/2012 à 11:49**

ok merci.

Par **sosodef**, le **13/11/2012 à 10:34**

Bonjour,

pouvez vous me confirmer quand touchant des commissions mon employeur a le droit de baisser mon salaire de base qui est le smic ?

si oui,jusqu'a quelle proportion?

MERCI DE VOTRE RETOUR.

Par **P.M.**, le **13/11/2012 à 14:48**

Bonjour,

Si le salaire fixe et variable est au moins égal au SMIC mensuel, l'employeur remplit son obligation à ce niveau...